

ENSEIGNANT-ES-CHERCHEUR-SES : VOTONS CGT AUX ÉLECTIONS CNU !

En octobre 2019 se tiendront les élections au Conseil National des Universités (CNU).

La CGT FERC Sup y sera présente et compte poursuivre sa progression chez les enseignant-es-chercheur-ses (EC). Pour cela, elle présente ou soutient 9 listes dans 6 sections scientifiques (études romanes, philosophie, arts, mathématiques pures, informatique et mécanique). En outre, deux listes intersyndicales (CGT - FSU) sont mises en place en économie et en langues anciennes.

S'appuyant sur la mobilisation historique de 2009, les élu-es CGT s'opposent vigoureusement depuis 2 mandats à la mise en place de l'évaluation individuelle des EC, imposée par la loi Pécresse en 2009 et renommée « suivi de carrière » par Fioraso en 2013. À ce jour, la moitié des sections refuse encore de l'appliquer.

Ces élections sont importantes car le CNU est en charge des questions individuelles relatives aux carrières des EC : qualification pour être admis à passer les concours, congés « sabbatiques » (CRCT), la moitié des promotions, affectation d'une partie des primes (PEDR) et le « suivi de carrière » (pour les sections qui n'ont pas refusé de le mettre en œuvre).

Dans le cadre délétère de l'autonomie des établissements, le CNU reste l'une des dernières instances nationales (dont 2/3 des membres sont élus par leurs pair-es) gérant les carrières des EC. Comme les CAP, il est régulièrement attaqué et son avenir après la loi « Fonction publique » est sans doute menacé. Le CNU est essentiel pour protéger le principe constitutionnel d'indépendance des EC, les libertés académiques et le statut de fonctionnaire d'État des EC. Comme les CAP, il doit être défendu !

Les élu-es CGT FERC Sup combattront résolument le « contrôle de carrière » et l'évaluation individualisée importée du managérialisme privé, défendront la diversité des profils et de l'égalité des carrières et du temps pour toutes et tous, face à l'alourdissement de la charge de travail.

ÉLECTIONS AU CNESER 2019 : *la CGT conserve ses 7 sièges !*

Sur les 43 sièges pour les élu-es des personnels, la CGT conserve ses 7 sièges : pour l'Enseignement Supérieur, 1 en collège A (professeur-e), 1 en collège B (maître-ssse de conférence) et 1 en collège BIATOS (FERC Sup), pour les EPST, 1 pour le collège chercheur-ses (SNTRS CNRS titulaire et CGT INRA suppléant), 1 pour le collège Ingénieur-es Technicien-nnes (SNTRS INRIA titulaire et SNTRS INSERM suppléant-e), pour les EPIC 2 sièges (CEA et CIRAD titulaires, CNES suppléant-es).

La participation est globalement stable mais toujours faible (22%).

La CGT, tous collèges confondus se maintient avec 17,8 % (-0,78%) mais avec de fortes disparités : en progrès chez les enseignant-es chercheur-ses : 7,18% (+0,66%) collège A et 9,11% (+0,53%) collège B et en légère baisse chez les Bibliothèques : 7,94% (-0,64%) et chez les BIATOS : 17,54% (-0,71%). En léger progrès chez les chercheur-ses EPST : 13,38% (+0,17%) mais en baisse chez les IT EPST : 26,24% (-1,77%).

Dans les EPST la CGT se maintient avec des disparités de résultat : une hausse au CNRS, des baisses dans certains EPST liées à la situation des établissements (INRA/INRIA, INSERM).

Le fait marquant est la forte poussée générale de la CFDT qui gagne un siège passant de 12 à 13 élu-es (la FSU perd un siège, QSF perd aussi 1 siège et la SAGES en gagne 1). Ainsi la CFDT devient première chez les chercheur-ses EPST devant la FSU et chez les IT EPST devant la CGT !

Autre fait marquant est la présence pour la première fois du SNPTES dans les collèges des enseignant-es chercheur-ses et des Bib.

Les élu-es et représentant-es de la CGT au CNESER continueront à porter les revendications des salarié-es de notre secteur sur les enjeux de la recherche publique, et de l'Enseignement supérieur.

Le CNESER, organe consultatif placé auprès du ministre de l'ESRI, donne son avis sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'ESR.

Il est consulté sur les stratégies nationales, les contrats d'établissements, la répartition des moyens et des emplois, les projets de réformes, le cadre national des formations, la création des diplômes nationaux et l'accréditation des établissements pour les délivrer.

Il intervient sur la répartition des emplois, les contrats pluriannuels et les schémas régionaux, la carte des formations supérieures et de la recherche, la création, la suppression, la fusion ou le regroupement d'établissements ou de composantes.

Il comprend 100 membres dont 60 représentant-es Enseignement supérieur et Recherche dont 54 élu-es des personnels (43) et des étudiant-es (11) plus 6 représentant-es des directions d'organismes et 40 « personnalités » nommées (employeurs, syndicats dont 3 pour la CGT, député-es, associations, collectivités).